

CGS 01 Formation - Christine EGLEME

41 boulevard de Brou - 01000 BOURG EN BRESSE

2 06.21.66.80.58 - 04.74.21.50.13

Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro : 82 01 01507 01 Auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Organisme de Formation référencé au DATADOCK

www.centres-gestion-stress.com

SUPERVISION de professionnels

Public: professionnels de la santé, du social, soin, thérapeutes, ou toute personne désireuse de venir explorer et ajuster ou réajuster son exercice professionnel.

Egalement pour les Sophrologues dès lors qu'ils sont confrontés au public, qu'ils soient installés, en cours ou en fin de formation.

La Supervision est proposée en groupe ou en individuel à la carte

La supervision est un lieu, un espace et un temps donné pour ajuster ou réajuster sa pratique professionnelle et son positionnement dès lors que l'on exerce en tant que Sophrologue.

Les objectifs sont de pouvoir parler de sa pratique, de ses questionnements, des difficultés rencontrées, des émotions suscitées, mais aussi des cheminements et des évolutions.

On peut échanger sur la pertinence du contenu des séances aussi bien pour les individuels que les groupes.

Les aspects techniques, pratiques et psychologiques sont abordés.

La supervision est le garant d'un exercice sain, serein et en développement.

Le groupe permet des échanges, des confrontations à d'autres points de vue et une ouverture sur le monde, dans un esprit de respect, de bienveillance et une écoute « active ».

En individuel, un cheminement personnel sera abordé plus largement.

Animation: Christine EGLEME, Formatrice, Sophrologue, Psychopraticienne, Superviseur Certifié.

En individuel:

Sur RDV en séance de 1 h, 2 h ou 3 h selon les besoins. Tarif: 65 € TTC par heure RDV au Centre de Gestion du Stress de l'Ain, par téléphone ou Skype

Renseignements et inscriptions :

Directement auprès de Christine EGLEME - 2 06.21.66.80.58 egleme.christine@wanadoo.fr

Les sessions proposées peuvent, selon les cas, bénéficier d'une prise en charge par un OPCA dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue.

« Le N° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » Màl avril 2019